

LA LETTRE D'INFORMATION DU PÔLE VENTES MOBILIÈRES

NUMÉRO SPÉCIAL «GESTION DE LA SECONDE VIE DES BIENS MOBILIERS»

L'éditorial d'Alain Caumeil, directeur de la DNID

Offre de service- Collectivités locales

Partenariat avec le Conseil Départemental de la Côte d'Or
Dossier spécial : le développement de l'offre de service auprès
des collectivités locales

Offre de service- Administrations

La Préfecture des Hauts-de-Seine
Vente de matériel éditique à Nancy

Actualités des ventes

Belle vente à Lyon pour le SNIA - Les chiffres 2021
Simplification de la liquidation des frais de régie - «On parle de nous»

Economie circulaire

Le site des dons
La démarche «Services publics écoresponsables»

JUILLET 2021



par Alain Caumeil
Directeur de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales

Une gestion optimale du parc mobilier s'impose comme nouvel objectif de la gestion publique.

Dans le cycle de vie d'un bien mobilier, la fin de vie pose aux décideurs publics des défis de différentes natures.

Comment identifier et valoriser au mieux les éléments du patrimoine qui ont de la valeur ?

Que faire des biens sans valeur pour libérer les espaces occupés et des déchets produits par les services ?

Ces biens peuvent-ils contribuer à l'économie circulaire et au développement solidaire pour développer les pratiques responsables ?

Pour répondre à toutes ces interrogations, la Direction nationale d'Interventions domaniales et ses commissariats aux ventes proposent aux organismes publics une offre de services.

La présente lettre d'information se propose de vous informer régulièrement sur le contenu et l'évolution de cette offre de services et de vous présenter les partenariats noués avec des organismes publics ainsi que les résultats de ces collaborations.

J'espère que ce premier numéro va vous intéresser et vous donner envie de lire les prochains numéros.

Toutes les équipes de la DNID sont naturellement à votre service pour compléter et personnaliser ces informations en répondant à toutes vos questions.

Bonne lecture.

Des ventes aux enchères 100% en ligne!

Depuis mai 2020, les ventes aux enchères du Domaine sont 100% en ligne, elles remportent un grand succès auprès d'une clientèle toujours plus nombreuse!

Les biens confiés au Domaine bénéficient ainsi d'une grande visibilité et leur valorisation est optimale. Ce format exclusivement en ligne permet une grande souplesse concernant les délais de mise en vente. Les commissariats aux ventes du Domaine présents partout sur le territoire accompagnent les services remettants tout au long du processus.

Les catalogues de vente sont consultables sur le site internet encheres-domaine.gouv.fr, les ventes en ligne se tiennent sur la plateforme de vente de Drouot Digital.

OFFRE DE SERVICE COLLECTIVITÉS LOCALES

PARTENARIAT DES SERVICES DU DOMAINE DE DIJON AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CÔTE D'OR

En février 2021, la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP) Bourgogne-Franche Comté a signé avec le Conseil départemental de la Côte d'Or une convention de service comptable et financier (CSCF), renforçant ainsi son partenariat avec cette collectivité, fondé notamment sur une offre de service de qualité, innovante et adaptée à ses besoins.

Cette convention prévoit, notamment, la mise en œuvre d'une fiche-action sur « la valorisation du patrimoine en recourant au service du Domaine pour vendre des biens mobiliers réformés ».

Plusieurs responsables du département de la Côte d'Or ont pu rencontrer, en mars dernier, des représentants du service du Domaine local (commissariat aux ventes de Dijon) et de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales (DNID) pour échanger avec eux sur un futur partenariat.

C'est dans ce cadre que le département de la Côte d'Or a fait confiance à la DNID pour vendre les véhicules et engins de chantier utilisés pour le MuséoParc d'Alésia désormais encombrants et inutiles.

La vente, organisée par le commissariat aux ventes de Dijon le 8 juin dernier, a attiré de nombreux enchérisseurs : le prix de vente global a dépassé de 28 000 € les mises à prix!

Satisfait des recettes de cette vente et de leur virement rapide, le département de la Côte d'Or songe déjà à la prochaine remise.

Vente du 8 juin 2021 - Conseil départemental de la Côte d'Or

Renault Clio
vendue 2100 euros



Epareuse Rous Minautor
vendue 610 euros



Camion Cab benne
vendu 8600 euros



Tronçonneuse STIHL
vendue 135 euros

OFFRE DE SERVICE COLLECTIVITÉS LOCALES

DOSSIER SPÉCIAL : LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE SERVICE AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

L'accompagnement des Conseillers aux Décideurs Locaux dans leur prise de fonction : Présentation de l'offre de service de la DNID en matière de valorisation du patrimoine mobilier des collectivités locales

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) déploie actuellement son nouveau réseau de proximité (NRP) affirmant ainsi son souhait de renforcer sa présence dans les territoires et de développer des offres de conseil répondant au plus près aux attentes des décideurs locaux.

Dans ce cadre, près de 400 Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL) ont été nommés depuis début 2020. Implantés au sein des départements, ils sont aujourd'hui les interlocuteurs privilégiés des collectivités et interviennent en soutien des élus en matière budgétaire et comptable, financière, fiscale, économique et patrimoniale.

Afin de les accompagner dans leur prise de fonction, les Délégations Interrégionales ont mis en place une formation socle dédiée aux différentes missions des CDL, dont « la promotion de l'offre de service de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales (DNID) en matière de valorisation du patrimoine mobilier ».

C'est ainsi qu'à l'occasion des récentes formations organisées en lien avec les délégations des Hauts-de-France (à Lille), Sud-Est-Outre-Mer (à Marseille), Centre-Est (à Lyon) et Centre-Ouest (à Rennes) des représentants de la DNID (le commissaire aux ventes du Domaine local et la chargée des relations avec les organismes publics) ont pu présenter aux CDL ce volet de leur activité.

Après avoir rappelé que la DNID est le premier opérateur de ventes mobilières des organismes publics, les intervenants ont exposé les atouts de son offre de service globale à destination des collectivités locales ainsi que les modalités de valorisation.

Le but était de sensibiliser les CDL à leur rôle de conseil en matière de meilleure gestion des actifs mobiliers réformés lors de leur sortie du patrimoine, et à ce titre, à leur fonction de relais entre les collectivités locales et les treize commissariats aux ventes du Domaine répartis dans toute la Métropole.

GRATUITE

SUR MESURE

FLEXIBLE

EXPERTS DÉDIÉS

ÉTHIQUE

MISE EN VENTE RAPIDE

VENTES ATTRACTIVES

VERSEMENT DES RECETTES SOUS 20 JOURS

L'OFFRE DE SERVICE DU DOMAINE

OFFRE DE SERVICE COLLECTIVITÉS LOCALES



Région Hauts-de-France

Regards croisés sur la collaboration entre les services du Domaine, la DRFiP et la Conseillère aux Décideurs Locaux

Johann Leizour, commissaire aux ventes de Lille.

«La première mise en vente de biens appartenant à la commune de Somain, le 30 juin 2021, est le fruit d'une coopération étroite entre la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP) des Hauts-de-France et Mme Wiart, Conseillère aux Décideurs Locaux (CDL) en charge du secteur, le commissariat aux ventes (CAV) de Lille, compétent pour le département du Nord et la commune de Somain représentée par Mme Audoreen, directrice du pôle Finances.

La mise en relation de la commune et du CAV, sur impulsion de la CDL, montre toute la validité de la démarche d'information de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales (DNID) à destination des Directions départementales et de leurs CDL. La mission des CAV sera ainsi plus largement connue au sein des collectivités locales qui peuvent bénéficier de ce service public de ventes Domaniales pour leurs biens mobiliers. Mme Wiart et la DRFiP des Hauts-de-France sont, en la matière, précurseurs sur ce que seront les interactions entre ces différents intervenants.

Les avantages de l'offre de service de la DNID sont nombreux : gratuité pour les remettants, accompagnement dédié, mise en vente rapide et flexible, grande attractivité de nos ventes sur les plateformes de Drouot Digital et versement des recettes dans les 20 jours suivant la vente.

Concernant le cas particulier de la commune de Somain, il convient de signaler la grande fluidité des opérations préalables à la première mise en vente de biens grâce à l'implication de Mme Audoreen.»

Sylvie Wiart,

Conseillère aux Décideurs Locaux pour le territoire de la communauté de communes Cœurs D'Ostrevent.

«Depuis le 1er septembre 2020, je suis Conseillère aux Décideurs Locaux auprès d'une communauté de communes de 72 000 habitants comprenant 20 communes membres dont 2 de plus de 10 000 habitants .

Ma première action a été de rencontrer les élus et les services comptables et financiers des collectivités de mon ressort pour leur présenter, de façon très pédagogique, l'ensemble des missions du CDL, nouveau métier de la DGFiP dans le cadre du Nouveau Réseau de Proximité .

Le rôle du CDL est en effet très large, allant du conseil dans le domaine budgétaire et comptable, fiscal, financier, économique et patrimonial, en réingénierie des processus à la promotion des services offerts par la DGFiP.

Mon objectif, et le défi à relever selon moi par les CDL, est de susciter l'intérêt des collectivités afin de s'intégrer dans le paysage communal et intercommunal pour y jouer pleinement le rôle de conseiller.

Il convient pour cela d'être proactif et d'adapter l'offre de conseil aux besoins de chaque collectivité.

A titre d'exemple, j'ai récemment profité d'une question qui m'avait été posée par une commune concernant des écritures comptables pour l'acquisition de biens d'occasion pour faire la promotion de l'offre de service de la DNID en matière de vente des biens mobiliers réformés. Très intéressée, la directrice du Pôle Finances de la commune s'est rapprochée du commissaire aux ventes et a fait le choix de remettre plusieurs biens mobiliers à la vente par le Domaine.

Les élus ont par la suite exprimé un retour très positif de ce service de la DNID qui, de plus, permet des recettes supplémentaires et améliore la qualité comptable des comptes de la collectivité par un suivi de l'inventaire.»

OFFRE DE SERVICE COLLECTIVITÉS LOCALES

Gwendoline Audooren

Directrice des Services Finances, Marchés Publics et Informatique de la DRFiP.

«En Septembre 2020, la majorité municipale de la collectivité de Somain souhaite entamer une large réflexion autour de la démarche des ventes et achats écoresponsables : achat d'occasion, revente des biens existants étant non utilisés, optimisation des recettes de fonctionnement ...

La direction financière de la ville de Somain prend alors contact avec son nouvel interlocuteur : la conseillère aux décideurs locaux en la personne de Mme Sylvie WIART, missionnée pour les communes du territoire de la communauté de communes Cœur d'Ostrevent.

L'échange permettra à la ville de poser clairement l'objet du projet, il est plutôt simple : partir du constat que la collectivité de Somain possède des biens peu utilisés, devenus obsolètes et qui auraient le mérite d'être renouvelés, que ces mêmes biens prennent de la place et qu'ils pourraient convenir à des collectivités plus petites ou avec des organisations différentes.

Rapidement et par retour de mail, Mme Wiart fait part de son expertise en rappelant les points clés de cette nouvelle démarche et les prérequis qui s'y rattachent. La « CDL » missionnée pour la ville nous fait donc parvenir le dépliant d'informations contenant les coordonnées complètes d'un service encore inconnu pour la collectivité : la Direction Nationale des Interventions Domaniales (DNID) via le site des enchères-domaine.gouv.fr.

La collectivité de Somain prend donc contact avec le site de Lille – Lomme en la personne de M. Leizour, commissaire aux ventes de la DNID, pour poser les premiers échanges et organiser une première réunion de travail. La direction financière de la ville pose alors l'étendue de la qualité de service de la direction de la DNID qui reste, qui plus est, un service complètement gratuit pour la collectivité.

Un groupe projet est alors constitué. Il est composé des services du centre technique municipal, des marchés publics et des finances de la ville de Somain, ainsi que des services de la DNID de Lille - Lomme.

L'année 2021 fût ponctuée de 2 réunions réunissant l'exhaustivité des interlocuteurs :

- 1) Janvier 2021 : une réunion qui a permis de présenter l'équipe projet, de rappeler les éléments de contexte, faire un point d'avancement et d'entamer des premiers échanges autour de cas concrets.
- 2) Avril 2021 : une réunion de formation où les équipes de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales sont venues former les agents de la collectivité

La collectivité de Somain est donc prête à mettre en ligne ces premiers biens avant la fin du 1er semestre. Le projet sera généralisé très prochainement à toutes les directions et services de la ville pour optimiser la démarche. La ville de Somain souhaite insister sur la qualité de l'accompagnement de ces partenaires, allant des premiers conseils de notre CDL qui a su poser les premières bases et communiquer sur les personnes « sources » à contacter, à l'expertise des services de la DNID qui ont su accompagner l'équipe projet du début à la fin. C'est une belle réussite pour la ville de Somain qui constitue un formidable travail d'équipe.»



Gwendoline Audooren, Directrice des Services Finances, Marchés Publics et Informatique de la DRFiP et Sylvie Wiart Conseillère aux Décideurs Locaux pour le territoire de la communauté de communes Cœurs D'Ostrevent.

OFFRE DE SERVICE COLLECTIVITÉS LOCALES

LES COMMISSARIATS AUX VENTES : CONSEILLER EN MATIÈRE DE GESTION DU PATRIMOINE MOBILIER

Le commissariat aux ventes de Toulouse a récemment accompagné la métropole de Toulouse pour la valorisation de son parc de véhicules réformés, la conseillant sur la valeur potentielle des véhicules et leur mise à prix.

Au-delà de la mise en vente des véhicules, la commissaire aux ventes a guidé la métropole sur les démarches à entreprendre pour pouvoir confier juridiquement les biens au Domaine. Dans ce cas précis, une délibération de l'assemblée suffisait pour la mise en vente.

Pour tout conseil, n'hésitez pas à contacter le commissariat aux ventes du Domaine de votre ressort géographique !

Les collectivités locales peuvent aussi enchérir
sur encheres-domaine.gouv.fr

Début 2021, en vue d'un déménagement de locaux, le service de l'éclairage public de la ville de Toulouse a fait le choix de remettre au commissariat aux ventes du Domaine ses anciennes illuminations de Noël pour être vendues aux enchères. Les ventes aux enchères proposées par le Domaine sont des ventes dites « online » qui se déroulent sur une période de six jours. Très intéressées, plusieurs communes n'ont pas hésité à participer en tant qu'enchérisseurs à la vente en ligne organisée par le commissariat aux ventes de Toulouse.

Comme toute personne physique (particulier) ou morale (professionnel, association ...), une collectivité locale peut en effet si elle le souhaite, acheter des biens mobiliers via les ventes publiques du Domaine.

La procédure, tout en étant simple, requiert néanmoins une démarche préalable qu'il importe, dans la mesure du possible, d'anticiper.

Il convient :

- d'une part, d'obtenir la production d'une décision de l'assemblée délibérante (conseil municipal ...) autorisant le représentant de la collectivité (le maire ...) à procéder à cet achat (cf articles L 2122-29 et L 2241-1 du code général des collectivités territoriales) ;
- d'autre part, de recueillir auprès du comptable public une attestation précisant le montant des crédits budgétaires alloués par la collectivité à la réalisation de l'opération (sans qu'il soit besoin de porter ce montant dans la délibération elle-même afin de ne pas en informer les éventuels autres enchérisseurs).

Une fois munie de ces documents, la collectivité, aidée si besoin par le commissariat aux ventes du Domaine, n'a plus qu'à ouvrir un compte sur la plateforme MoniteurLive ou Drouot Digital, s'inscrire gratuitement à la vente en ligne et enchérir sur le lot qui l'intéresse. Il importe, toutefois, de préciser au commissariat aux ventes du Domaine le montant maximum d'enchères autorisées, qui sera validé manuellement, pour pallier l'absence de mandat de paiement antérieur à la vente. Le mandat de paiement global, pourra ainsi être émis à l'issue de la vente sur l'ensemble des lots acquis par la collectivité.

**TOUTE LA DOCUMENTATION SUR L'OFFRE DE SERVICE DU DOMAINE EST
SUR :**

COLLECTIVITES

LOCALES.
g o u v . f r

RUBRIQUE COMPÉTENCES

**-> GÉRER LES BIENS
DE LA COLLECTIVITÉ'**

**-> LE DOMAINE AU SERVICE
DES COLLECTIVITÉS LOCALES**

OFFRE DE SERVICE ADMINISTRATIONS

Le Domaine Ile-de-France au service de la Préfecture des Hauts de Seine

Souhaitant libérer plusieurs espaces encombrés de mobiliers devenus inutiles, la Préfecture des Hauts de Seine a contacté, en février dernier, le commissariat aux ventes (CAV) « Administrations Ile-de-France », service local du Domaine relevant de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales (DNID), pour être conseillée sur la valeur marchande de ces biens.

La DNID étant l'opérateur public pour la vente des actifs mobiliers réformés de l'Etat, la Préfecture des Hauts de Seine a, en effet, l'obligation de remettre au Domaine les biens dont elle n'a plus l'usage pour être cédés avec publicité et mise en concurrence (articles R 3211-35 et R 3211-36 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques).

Deux représentantes du CAV se sont donc rendues, début avril, dans les locaux de la Préfecture à Nanterre où, reçues par le responsable du Pôle Finances, elles ont pu mesurer l'important travail de tri réalisé par le service de la Logistique. Les biens proposés à la vente, de nature diverse, sont pour l'essentiel des biens meubles en bon état qui, par le passé, ont équipé l'appartement du Préfet et les salles de réception de la Préfecture.

Dans le prolongement de cette opération de « récolement », une visite, le même jour, dans les locaux de la Sous-Préfecture de Boulogne, appelée à déménager en octobre 2021, fut l'occasion de recenser, en présence du secrétaire général, quelques autres mobiliers également valorisables.

Une fois la remise au Domaine formalisée dans l'application Extranet Hermès, l'ensemble de ces biens pourra figurer dans le catalogue de vente qui sera publié sur le site internet « encheres-domaine.gouv.fr ». Dédiée aux meubles « vintage », cette vente en ligne, prévue à l'automne prochain, est actuellement en cours de préparation par le CAV « Administrations Ile-de-France ».

Comment devenir remettant ?

Les remises au Domaine se font via l'application Hermès.

Pour y accéder il faut se connecter via le [Portail Internet de la Gestion Publique \(PIGP\)](#) accessible à partir d'un moteur de recherche.

Pour disposer d'un compte avec des identifiants rendez-vous sur

encheres-domaine.gouv.fr

Rubrique [Espace vendeur / devenir vendeur](#).



Contactez le commissariat aux ventes de votre ressort pour un accompagnement dédié!

Vente de matériel éditique à Nancy

La vente aux enchères en ligne du 30 mars 2021 organisée par le commissariat aux ventes du Domaine de Nancy-Toul a permis aux établissements de services informatiques (ESI) de Meyzieu, Nemours et Reims de mettre en vente du matériel éditique (15 lots).

L'enjeu était non seulement la valorisation de ce matériel réformé mais également, en raison de la nécessité pour les ESI de libérer leurs locaux, l'enlèvement dans un délai très contraint, de ces biens volumineux. La vente a ainsi permis de remplir l'objectif de libération des locaux dans le délai imparti recherché par les services remettants.

La cession par appel d'offre, autre modalité de vente proposée par les services du Domaine, qui se caractérise par l'élaboration d'un cahier des charges particulier peut également être envisagée pour ce type de biens impliquant des développements informatiques particuliers ou dont la cession est dépendante de plusieurs critères préalablement établis.

ACTUALITÉS DES VENTES

Belle vente à Lyon pour le compte du Service National d'Ingénierie Aéroportuaire!

La vente de début février du commissariat de Lyon a dépassé le million d'euros grâce à un nouveau remettant non obligatoire, le Service National d'Ingénierie Aéroportuaire (SNIA)

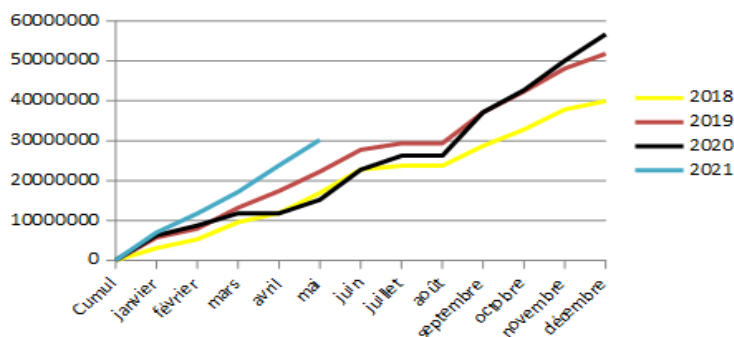
Un contact entre le commissaire aux ventes Christophe Bourquin et le SNIA avait été établi lors d'une visite des véhicules de l'aviation civile à l'aéroport de Lyon. Dans un premier temps le commissariat a aidé le SNIA à vider des hangars qu'il devait rendre à l'aéroport. Les biens ainsi vendus par le commissariat aux ventes allaient du mobilier de bureau au lot de pots de peintures. A cette occasion, des échanges avaient eu lieu sur la valorisation de gros engins notamment destinés à l'entretien des pistes.

En novembre 2020, les choses se sont accélérées. Une visite de leur parc a permis au commissaire aux ventes d'appréhender les enjeux de la vente : cela concernait une trentaine d'engins de chantier lourds dont une dizaine de marque CATERPILLAR et presque autant d'appareils, de bungalows, et de lots petits outillages répartis sur deux sites. Le SNIA souhaitait que la vente se fasse début 2021.

Plusieurs jours sur place ont été nécessaires pour constituer les lots, puis un travail de recherche minutieux a été effectué afin de déterminer les mises à prix.

Cette vente a permis au SNIA de valoriser les biens dont il souhaitait se séparer à hauteur de 615 753 €, prix de vente intégralement reversé au syndicat.

CA TDI cumulé (Ventes par adjudication métropole hors Corse)



Depuis début 2021, le chiffre d'affaires des ventes du Domaine est en hausse constante! Les ventes 100% en ligne permettent une valorisation optimale des biens.

Simplification de la liquidation des frais de régie

Le dispositif de commissionnement des ventes domaniales a évolué depuis le 1er janvier 2021. Selon l'arrêté du 9 décembre 2020, les taux du prélèvement pour frais d'administration, de vente et de perception au profit du Trésor prévu par l'article R. 2321-9 du code général de la propriété des personnes publiques sont fixés à 11 % du montant recouvré pour le compte des services et établissements dotés de la personnalité civile ou seulement de l'autonomie financière ainsi que pour le compte de tiers en cas de vente avec publicité et concurrence et 6 % en cas de cession amiable. Le prix frappé est totalement reversé aux remettants facultatifs.



ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La démarche des dons s'inscrit dans le cadre de l'offre de service de la DNID visant à optimiser la gestion du patrimoine mobilier des organismes publics. Cette gestion s'appuie sur trois piliers : vendre, recycler et désormais donner.

Déployé fin 2019, le site dons.encheres-domaine.gouv.fr permet de donner des biens non valorisables, obsolètes, vétustes ou de faible valeur avec simplicité et transparence à d'autres administrations.

La loi de Finances pour 2021 a élargi les catégories des bénéficiaires des dons. Désormais sont éligibles : les établissements publics, les collectivités locales ainsi que les fondations reconnues d'utilité publique.

Alternative entre la vente et la destruction, c'est une pratique vertueuse qui a des impacts dans quatre domaines :

- environnemental (réutilisation des biens au lieu de les jeter),
- social (soutien à des associations et fondations reconnues d'utilité publique)
- budgétaire (éviter ou limiter les achats des administrations et des collectivités)
- et immobilier (facilitation des réorganisations, gain de place)

6 000 dons ont déjà été réalisés sur le site des dons!

**DONS.ENCHERES-
DOMAINE**

Dons des biens mobiliers du
Domaine

Les dons, une belle illustration de l'économie circulaire



Lot de 20 potelés dorés,
don de la Présidence de la République à
la Mairie d'Aniche (Nord)



Lot de 24 chaises de réunion,
don de l'Insee du Doubs
à la Mairie d'Alaincourt



Comptoir d'accueil, don de la DDFiP de la Haute-Marne
à la commune d'Auberive (Haute-Marne).

ADMINISTRATIONS: COMMENT DONNER?

- Sur dons-encheres-domaine.gouv.fr, je vais dans «mon espace» —> «Créer un compte donneur»
Attention il faut bien vérifier dans la rubrique organisme donneur que son organisme n'y figure pas déjà!
- La DNID valide le compte dans les 24 h
- Je peux ensuite proposer mes dons qui seront examinés par le commissariat aux ventes de mon ressort, ils seront publiés sur le site après validation.
- Je suis ensuite directement contacté par les administrations, collectivités ou associations intéressées.
- *In fine*, j'indique quel est le bénéficiaire.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

LA DÉMARCHE «SERVICES PUBLICS ÉCORESPONSABLES»

Lancée par la circulaire Premier ministre du 25 février 2020, la démarche « Services publics écoresponsables (SPE) » vise à accélérer les dynamiques d'éco-responsabilité et de transformation durable au sein des administrations d'État et leurs établissements publics et ainsi à contribuer à la transition écologique de la France. Le dispositif repose sur un socle de 20 engagements concrets, répartis en 6 thématiques (économie circulaire et numérique responsable, alimentation plus respectueuse de l'environnement, réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments, achats plus responsables, mobilité plus verte des agents).

Environ 30 pilotes et 30 correspondants déploient la démarche au sein des Ministères et en Région.



Remise de dons du Secrétariat Général
lors de l'édition 2020 de Bercy Vert
en présence de Madame Barbat-Layani
Secrétaire générale du MEFR
et de l'équipe de direction de la DNID



M. Parmentier, chef de la DSCI (Délégation Synthèse, Coordination, Innovation), au sein du Ministère de l'économie, des finances et de la relance et pilote SPE pour le MEFR et Mme Penelaud, chargée de mission EcoFip à la DGFIP, nous présentent leurs rôles dans cette démarche que M. Lemaire, ministre du MEFR a placé au rang de ses priorités.



M. Parmentier, chef de la DSCI, pilote SPE du Ministère

« La DSCI, chargée d'accompagner et de coordonner les projets de transformation ministériels, a déployé la démarche «Bercy Vert» pour accélérer le « verdissement » du fonctionnement des services centraux et déconcentrés, et leur exemplarité en matière d'éco-responsabilité. Notre action vise notamment à mobiliser les directions du Ministère sur les 20 engagements SPE et surtout à sensibiliser les agents aux réflexes « éco-gestes » du quotidien.

Parmi eux, le développement du recyclage sous toutes ses formes, avec une belle mobilisation des services qui ont de plus en plus LE bon réflexe « plate-forme : dons.encheres-domaine.gouv.fr » !

A titre d'exemple, le Secrétariat général a participé activement en donnant des biens meublants à la Préfecture de police de Paris, à un lycée, au MINARM, et à une association. Le service de communication du MEFR a bénéficié de dons de biens de scénographie d'un célèbre musée national parisien.

Cet ambitieux projet mobilise tous les services du Secrétariat général (innovation, communication, cadre de vie, achats, restauration ...), et s'appuie sur le réseau des correspondants « Bercy vert » directionnels.»

Mme Penelaud, AGFIP, correspondante Bercy vert à la DGFIP

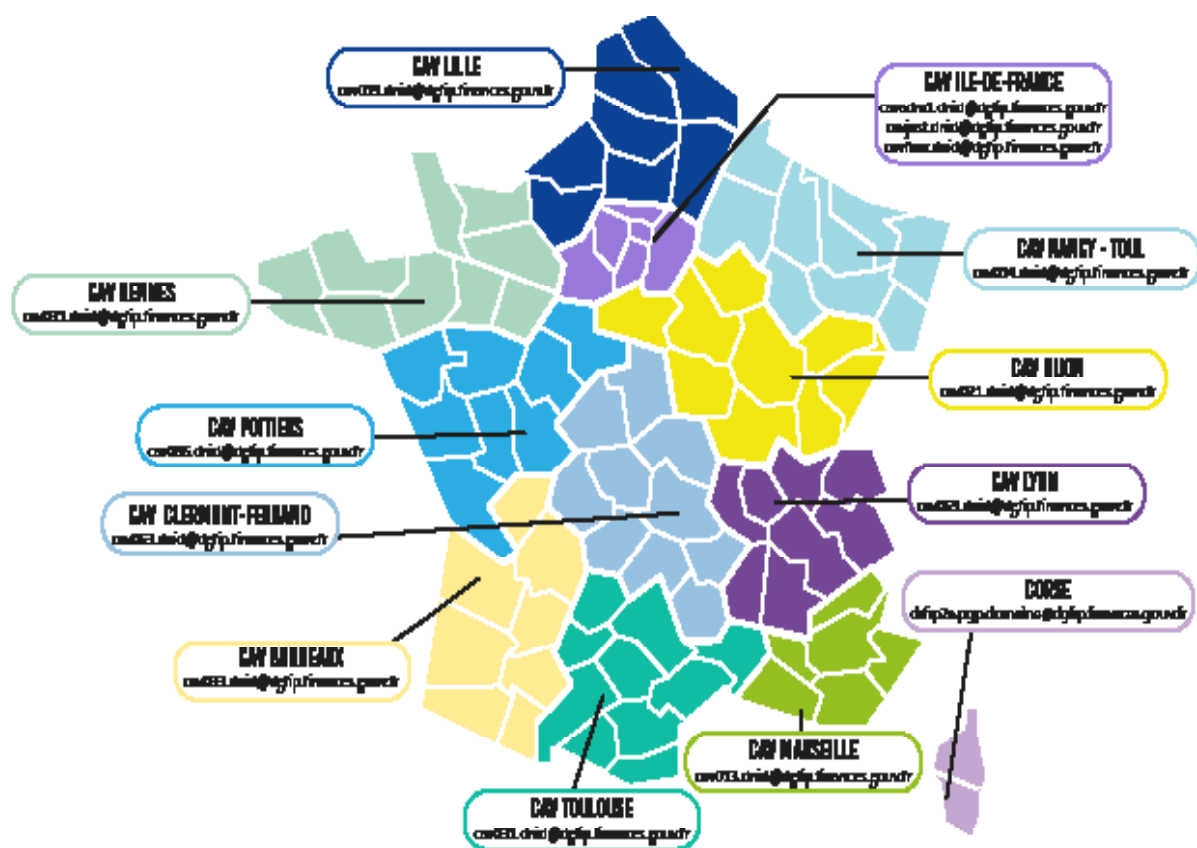
«Désignée référente EcoFip pour la DGFIP début 2020, et référente mobilité en 2021, ma mission consiste à permettre à la direction de mettre en œuvre les 20 engagements éco-responsables .

Cette démarche a conduit à demander à chaque Directeur territorial de désigner un responsable écoresponsable et mobilité pour son service. Associée aux actions des autres directions du ministère par sa participation au Comité de pilotage de Bercy vert, je veille à associer la DGFIP aux actions écoresponsables du ministère : semaines du développement durable en septembre 2020 et 2021, promotion des mobilités douces, participation au potager de Bercy...

Personne ressource du réseau pour résoudre des questions techniques, la chargée de mission EcoFip est un point d'appui au réseau des correspondants : marchés de restauration, impact du numérique, orienter les services vers la DNID pour une politique dynamique de dons.

Animatrice de la démarche bilan de gaz à effet de serre (BEGES) elle coordonne les équipes de la DGFIP, travaille avec le Secrétariat général, les Douanes, la DGCCRF, l'INSEE, à l'actualisation du BEGES de la DGFIP et à la constitution d'un BEGES pour l'ensemble du MEFR.

L'objectif de la chargée de mission EcoFip, au-delà de la modification des pratiques professionnelles, est de créer une véritable adhésion des agents à ces nouvelles pratiques tout en améliorant leurs conditions de vie au travail.»



Guyane



Guadeloupe



Martinique



Mayotte



Réunion

GUYANE
d4fp2a.pgd.dn@dgfp.finances.gouv.fr

GUADELOUPE
d4fp2a.pgd.dn@dgfp.finances.gouv.fr

MARTINIQUE
d4fp2a.pgd.dn@dgfp.finances.gouv.fr

MAYOTTE
d4fp2a.pgd.dn@dgfp.finances.gouv.fr

REUNION
d4fp2a.pgd.dn@dgfp.finances.gouv.fr

Lettre du Pôle Ventes Mobilières - Juillet 2021
Directeur de publication : Alain CAUMEIL

Maquette : dnid pvm drv